



Assemblée générale

Documents officiels

Commission du désarmement

291^e séanceLundi 13 avril 2009, à 10 heures
New York

Président : M. Towpik (Pologne)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Ouverture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la session de fond de 2009 de la Commission du désarmement.

La Commission du désarmement des Nations Unies commence sa nouvelle session. Les conditions dans lesquelles vont se dérouler nos débats sont bien plus favorables qu'elles ne l'ont été ces dernières années, et je pourrais même dire que les attentes sont également bien plus grandes. Nous voyons se mettre en place un nombre croissant d'initiatives relatives au désarmement – notamment dans le domaine nucléaire – dont l'initiative Hoover, la Commission Evans-Kawaguchi et l'initiative « option zéro », pour n'en mentionner que quelques-unes. Nous nous réjouissons que récemment à Londres, les Présidents Medvedev et Obama aient annoncé que la Fédération de Russie et les États-Unis sont sur le point d'entamer des négociations sur la réduction des armements stratégiques. Nous nous réjouissons également de la déclaration faite à Prague le 5 avril par le Président Obama.

Il existe un large appui en faveur de la réduction et de l'abolition des armes nucléaires parmi les principaux dirigeants politiques d'un grand nombre de pays, dont le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et l'Italie. Je suis heureux de noter également parmi eux

le ferme appui exprimé par la Pologne par la voix de deux anciens Présidents, M. Walesa et M. Kwaśniewski et de l'ancien Premier Ministre Mazowiecki. Partout dans le monde, d'importants centres de recherches établissent des rapports pour présenter des arguments en faveur de la prise urgente de décisions politiques sur des mesures de désarmement. Tous ces faits nouveaux sont très encourageants pour nos travaux, et j'espère qu'ils les inspireront.

Le mécanisme des Nations Unies pour le désarmement n'existe pas dans un vide politique et diplomatique, et cela est tout particulièrement vrai de la Commission du désarmement. La Commission a été créée en tant qu'organe délibérant dont le rôle est d'examiner diverses questions de désarmement et de faire des recommandations à leur sujet. Nous sommes censés susciter le débat et chercher des idées et des approches nouvelles. Nous devons avoir pour objectif d'aider à promouvoir et à enrichir le débat de l'ONU sur le désarmement et à éliminer les obstacles à de véritables délibérations sur le désarmement.

Toutefois, nous ne devons pas oublier l'insuffisance des réalisations de la Commission du désarmement ces dernières années, et nous devons faire de notre mieux pour redonner sa crédibilité à la Commission et réintroduire la bonne volonté politique dans nos délibérations. Nous pouvons nous inspirer des résultats précédents de la Commission, tels que les 16 principes de vérification, convenus en 1996, ou les directives sur la création de zones exemptes d'armes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



nucléaires, adoptées en 1999. Nous pouvons également nous inspirer du rapport de 2008 du Conseil consultatif du Secrétaire général pour les questions de désarmement (A/63/279) et des recommandations qui y figurent.

Par ailleurs, la résolution 61/67 de l'Assemblée générale nous a confié une tâche spécifique. Conformément à cette résolution, nous devons soumettre à l'Assemblée en 2009 les éléments d'un projet de déclaration faisant des années 2010 la quatrième Décennie du désarmement. Je considère que cette recommandation est une priorité évidente pour les travaux de la Commission du désarmement cette année. J'ai bon espoir que la session de 2009 de la Commission produira des résultats concrets, et j'espère que cela contribuera à revitaliser l'ensemble du processus de désarmement.

Au nom de la Commission, j'ai maintenant l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Sergio Duarte, Haut Représentant pour les affaires de désarmement. J'ai le plaisir de l'inviter à prendre la parole devant la Commission.

M. Duarte (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur l'Ambassadeur Andrzej Towpik, pour votre élection à la présidence de la présente session de la Commission du désarmement, et à saluer le travail accompli par l'ancien Président, l'Ambassadeur Piet de Klerk. Je tiens à assurer toutes les délégations que le Bureau des affaires de désarmement fera tout ce qui est en son pouvoir pour aider la Commission au cours des prochaines semaines.

L'un de mes objectifs aujourd'hui sera de tenter de placer nos délibérations dans un contexte historique, car c'est ce contexte qui, à bien des égards, donne forme à nos travaux. Ce n'est un secret pour personne que ces dernières années, la Commission s'est heurtée à un certain nombre de difficultés. Cela fait 10 ans qu'elle n'a pas été en mesure d'adopter de nouvelles directives. Certains détracteurs, qui ne comprennent peut-être pas pleinement le mandat de la Commission ou son histoire, ont remis en cause son utilité et en doute ses contributions au désarmement.

Il est clair que les difficultés rencontrées par la Commission pour parvenir à un consensus ont une longue histoire, qui remonte à sa création en 1952, à la suite de l'effondrement d'efforts antérieurs déployés par l'ONU dans le domaine du désarmement nucléaire et de la maîtrise des armes classiques. À la première session extraordinaire qu'elle a consacrée au désarmement en 1978, l'Assemblée générale a rétabli

la Commission en tant qu'organe délibérant chargé d'examiner les questions de désarmement et de faire des recommandations à l'Assemblée à leur sujet. En 1999, la Commission s'était acquittée de son mandat en adoptant, par consensus, 16 textes de principes, de directives ou de recommandations, qui ont tous été résumés par le Secrétaire général dans une note à l'Assemblée générale datant de cette même année et publiée sous la cote A/51/182/Rev.1. Je me dois d'ajouter au texte que j'ai préparé que j'ai moi-même travaillé à la Commission en qualité de Président d'une de ses sous-commissions dans les années 80, et nous avons convenu d'un certain nombre de recommandations qui devaient être adoptées par l'Assemblée.

Toutefois, tout ce travail montre que la Commission, même en périodes de grande incertitude et de tension internationale, a été en mesure de faire des progrès. Aujourd'hui, le climat est bien différent : la guerre froide est terminée, et nous avons tous assisté à une nouvelle série d'initiatives de désarmement. Nous avons vu de nouvelles propositions émanant des États dotés d'armes nucléaires, d'anciens hommes d'État de haut rang de plusieurs pays et de groupes de la société civile. Le Japon et l'Australie ont mis en place une nouvelle commission internationale qui examine les questions de non-prolifération et de désarmement nucléaires. En octobre dernier, le Secrétaire général Ban Ki-moon a présenté sa propre proposition en cinq points sur le désarmement nucléaire. Tout ceci s'ajoute aux nombreuses résolutions sur le désarmement nucléaire adoptées chaque année par l'Assemblée générale.

Nous avons vu également toute une série d'initiatives cherchant à relever les défis posés par les armes classiques, dont les armes à sous-munitions, le commerce des armes classiques, le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, les restes explosifs de guerre et les mines terrestres. En outre, en cette période de crise financière mondiale, le public exige de plus en plus que de nouvelles limites soient imposées aux dépenses militaires.

Ensemble, toutes ces questions constituent le programme de désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, ce que l'Assemblée générale a défini comme étant notre objectif collectif final. Si la Commission du désarmement a pu parvenir à un consensus à une époque difficile, elle peut sûrement rallier la volonté politique nécessaire pour aller de l'avant lorsque le climat politique connaît une amélioration considérable.

La Commission continue de remplir un rôle utile dans le cadre du mécanisme général des Nations Unies pour le désarmement. Contrairement à l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement, la Commission est une instance de délibérations ciblées sur deux ou trois questions spécifiques, l'objectif étant de dégager un consensus susceptible de renforcer ou de mettre en place des normes relatives au désarmement. Cette capacité particulière de cibler ainsi ses débats contribue à définir la place de la Commission pour ce qui est de la répartition des tâches au sein du mécanisme des Nations Unies pour le désarmement. Telle est la « valeur ajoutée » qu'apporte la Commission dans le système.

Je tiens donc à saluer les nombreux efforts qui ont déjà été déployés, aussi bien depuis cette tribune que parmi les délégations, pour reprendre le travail productif de la Commission. J'ai conscience des difficultés qui l'attendent. Nous savons que les questions sont complexes et que la recherche de consensus n'est jamais facile. D'ailleurs, si ces questions étaient faciles à régler, elles n'auraient tout simplement jamais été portées à l'attention de la Commission. La Commission est saisie de ces questions de fond précisément parce qu'elles sont difficiles, ce qui rend la recherche de consensus d'autant plus importante.

Compte tenu de l'importance de toutes ces questions, j'espère que la Commission sera en mesure d'adopter un ordre du jour pour la présente session et de procéder à des débats utiles et productifs dans les semaines à venir. Je souhaite à toutes les délégations plein succès dans leurs efforts pour parvenir à un terrain d'entente et je réaffirme la volonté de mon bureau d'aider autant que faire se peut les délégations dans leurs efforts. J'attends avec intérêt de pouvoir œuvrer avec elles à la réussite de la présente session.

Le Président (parle en anglais) : Je remercie le Haut-Représentant pour les affaires de désarmement, l'Ambassadeur Sergio Duarte, de sa déclaration, et j'espère qu'elle aura valeur d'encouragement important dans la recherche du consensus, notamment pour ce qui est de l'ordre du jour.

Adoption de l'ordre du jour

Le Président (parle en anglais) : L'ordre du jour provisoire de la présente session a été publié sous la cote A/CN.10/L.62*. Toutefois, je crois comprendre qu'il n'y a pas de consensus total sur cette question et que des consultations supplémentaires sont nécessaires.

J'ai donc l'intention de suspendre la séance pour un certain temps afin que les consultations se poursuivent, et de reprendre le travail officiel de la Commission à 12 h 30.

Nous reprendrons alors la séance officielle de la présente session. Cinq minutes après la suspension de la présente séance, des consultations officieuses auront lieu dans cette salle. J'espère que ces consultations seront utiles et aboutiront à un résultat positif.

La séance, suspendue à 11 h 20, est reprise à 12 h 40.

Élection des autres membres du Bureau

Le Président (parle en anglais) : Nous allons maintenant procéder à l'élection des autres membres du Bureau. Comme les membres se souviendront, la Commission doit encore élire les vice-présidents restants, issus du Groupe des États d'Afrique, du Groupe des États d'Asie, du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États.

J'informe la Commission que le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes a nommé M^{me} María del Carmen Castellón Durán, de l'État plurinational de Bolivie, et M^{me} Liseth Ancidey, de la République bolivarienne du Venezuela, aux deux postes de vice-président de la Commission. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que la Commission souhaite élire M^{me} María del Carmen Castellón Durán et M^{me} Liseth Ancidey vice-présidentes.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (parle en anglais) : Je voudrais, au nom de la Commission et des membres du Bureau, féliciter chaleureusement les nouveaux membres élus du Bureau et leur souhaiter plein succès dans l'exercice de leurs fonctions. Je suis convaincu qu'ils contribueront grandement au bon fonctionnement de la Commission. Je tiens également à mentionner que je compte sur leur appui et sur leurs conseils.

Le point suivant devrait être l'élection des présidents des groupes de travail, mais malheureusement, nous ne pouvons pas examiner ce point tant que n'aurons pas convenu d'un ordre du jour.

Je voudrais enfin rappeler aux membres qu'ils ont jusqu'à aujourd'hui 18 heures pour s'inscrire sur la liste des orateurs.

La séance est levée à 12 h 45.